

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-449-1934 accordé à M. Eliazarian, commerçant à Djibouti, le remboursement de la somme de deux mille quatre cents francs

n° 73-449-1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 avril 1934

Numéro JO
n° 449 du 30/04/1934

Date du numéro
30 avril 1934

TEXTE INTÉGRAL

7 avril 1934. il a été accordé à M. Eliazarian, commerçant à Djibouti, le remboursement de la somme de deux mille quatre cents francs, représentant le montant de la patente d'import-export 2° classe pour l'exercice 1932, article 55 du rôle, au titre de laquelle il a été indûment imposé, Le remboursement de cette somme sera imputé au chapitre 1 4, article 6, paragraphe E : « Dépenses des exercices clos ».